

**PROCES-VERBAL de REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 novembre 2021

Date de convocation : 10 novembre 2021

Présents : . Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, , Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Sandrine PALUMBO, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Arnaud BOUVARD Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD.

Absents : Jean-Claude BESSON, François GONON, Gaëlle RANGHIERO, Alexandre PESSEY-GIROD, Valentin VAUDEY, Léa LUTTRINGER (excusés).

Secrétaire : Dominique SAULNIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Procurations : . de Jean-Claude BESSON à Marin GAILLARD
. de François GONON à Martine PLANTAZ
. de Alexandre PESSEY-GIROD à Stéphanie CONTAT
. de Valentin VAUDEY à Arnaud BOUVARD

- Ouverture de la séance à 19 heures 00.
- L'ordre du jour modifié pour la présente séance est le suivant et est adopté à l'unanimité :
 - Approbation du P.V. de la précédente séance (23/09/2021)
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Choix du secrétaire de Séance
 - P.L.U. : opportunité de prescrire ou non une révision – N°DCM2021-61
 - Réhabilitation et extension de la villa Cohendier : attribution du marché de maîtrise d'œuvre – N°DCM2021-62
 - Foncier : acquisition de terrains nécessaires à la construction d'une voie douce rue des Alpes – N°DCM2021-63
 - Foncier : acquisition terrain rue des Alpes – N°DCM2021-64
 - Foncier : acquisition terrains consorts DUPANLOUP – N°DCM2021-65
 - Foncier : convention de superposition d'affectations entre la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny et le SYANE dans le cadre du déploiement de son réseau d'initiative publique – N°DCM2021-66
 - Subvention exceptionnelle – N°DCM2021-67
 - UFOVAL : participation financière communale 2022 – N°DCM2021-68
 - Questions diverses
 - Questions Orales

❖ Communications et informations :

▪ Urbanisme :

- En septembre, ont été déposés 5 demandes de Permis de Construire, 1 Permis d'Aménager, 10 Déclarations Préalables, 12 Certificats d'Urbanisme et 5 Déclarations d'Intention d'Aliéner
En octobre, ont été déposés 7 demandes de Permis de Construire, 17 Déclarations Préalables, 21 Certificats d'Urbanisme et 19 Déclarations d'Intention d'Aliéner.

▪ Concessions cimetièrè :

- Ancien cimetièrè :
 - . N°879 – M. GREVAZ Jean-Jacques pour 30 ans
 - . N°880 – Mme LACROSE Carmen pour 30 ans
 - . N°881 – Mme JACQUIER Denise pour 30 ans

▪ Décisions Municipales :

- N°DM2021-28, louant à titre précaire l'appartement de type studio au 222 rue des Savoie à Mlle DEVANEY Abigail Rose du 01 octobre 2021 au 31 mai 2022.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la création par l'Education Nationale pour les écoles de Saint-Pierre, d'un accompagnement d'une étudiante américaine pour l'enseignement de l'anglais dans les classes. Mme DEVANEY vient de Boston.

- N°DM2021-29, actualisant pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2022 le montant du loyer du bail Commune/Mme CHELALI Aïcha à 287,95 €/mois.
- N°DM2021-30, actualisant pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2022 le montant du loyer du bail Commune/Mme DUNAND Géraldine à 380,83 €/mois.
- N°DM2021-31, actualisant pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2022 le montant du loyer du bail Commune/Mme GALLICE Nathalie à 427,27 €/mois.
- N°DM2021-32, actualisant pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2022 le montant du loyer du bail Commune/Mme CHAUVIGNÉ Valérie à 376,19 €/mois.
- N°DM2021-33, actualisant pour la période du 01/11/2021 au 31/10/2022 le montant du loyer du bail Commune/Mmes GONCALVES Marion, GROS Nathalie et LECLERC Martine à 380,83 €/mois.
- N°DM2021-34, autorisant à titre personnel, précaire et révocable, à compter du 02 novembre 2021, à Mme PONS Sandrine « La P'tiote Carriole » le stationnement de son camion d'épicerie ambulante sur le domaine public communal sur les parkings publics de la Place des Pléiades, Place de Passeirier, Place de Saint-Maurice et rue du Faucigny.
- N°DM2021-35, mettant à disposition la salle de consultation n°7 de la Maison Médicale au C.D.G.74 du 01 novembre au 30 avril 2022 pour son service de médecine de prévention.

Jean-Philippe LANSARD demande quels barèmes ont été appliqués pour les loyers de la maison médicale ?

*☞ Les tarifs sont issus des négociations avec les preneurs et fonction de ce qu'ils payaient dans leurs anciens locaux. **Monsieur le Maire** les estime très faibles effectivement.*

Jocelyne BURNIER demande si tous les bureaux sont occupés ?

☞ Il en reste 3 au 1^{er} étage pour lesquels la commune recherche prioritairement des médecins généralistes.

Par ailleurs, un courrier a été envoyé à l'A.R.S. et la C.P.A.M. car des sages-femmes souhaitant s'installer n'ont pu obtenir d'autorisation du fait du zonage arrêté au niveau de la région.

❖ P.L.U. : opportunité de prescrire ou non une révision – N°DCM2021-61

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le PLU de la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny a été approuvé le 19 avril 2017. Il avait été mis en chantier après l'annulation en 2015 par le Tribunal Administratif du précédent PLU datant de 2013.

Cependant, la commune connaît depuis quelques années une pression foncière plus importante que prévue initialement avec notamment des ventes de terrains bâtis où des maisons individuelles sont remplacées par des constructions avec de nombreux logements collectifs.

Les élus ont donc engagé, lors d'une réunion informelle, une réflexion autour de l'aménagement du territoire d'où il ressort que :

- Le Scot du Pays Rochois, validé en 2014, prévoyait pour St Pierre, établi comme pôle secondaire :
 - o Une croissance démographique de 1,9 %
 - o Une projection démographique en 2028 de 8.488 habitants, soit environ 960 logements à produire dont 60 % de logements collectifs, 30 % de logements intermédiaires et 10 % de logements individuels.

- Les prescriptions du PLU de 2017 visaient :
 - o La limitation des surfaces urbanisées et artificialisées au sein du territoire communal
 - o Une population future de + 1.300 habitants, soit environ 600 logements

- Les statistiques de l'INSEE montrent :
 - o Une évolution de la population en croissance continue, passant de 6.030 habitants en 2013 à 6.394 en 2018 et 7.026 habitants en 2021
 - o Une évolution parallèle des nombres de logements avec 2.696 logements en 2013, 3.441 en 2018 et 3.866 en 2021

- Par ailleurs, des autorisations d'urbanisme délivrées dernièrement ou en cours d'instruction viennent encore augmenter de manière importante le nombre de logements à construire.

Au vu de ces constats, il semble aujourd'hui nécessaire et dans l'intérêt de la commune de tirer les conséquences de l'analyse de ces résultats et d'essayer d'interagir sur l'évolution des constructions et de la pression immobilière et notamment l'implantation d'immeubles en lieu et place de maisons individuelles en reconsidérant certaines règles édictées par le PLU.

La réunion d'aujourd'hui fait suite à la réunion informelle du 05 octobre dernier qui a permis au Conseil Municipal de débattre et réfléchir librement à ce sujet au vu des constats qui viennent d'être énoncés.

Monsieur le Maire indique que les délégations confiées par le Conseil Municipal lui permettent de lancer librement une consultation pour rechercher un bureau d'études qui accompagnerait la commune dans un diagnostic sur l'opportunité d'une révision du P.L.U.

Mais il souhaite que cette décision soit prise ensemble car il s'agit d'un moment où la discussion est importante.

Daniel BUFFLIER rajoute quelques points à la présentation :

- *Le diagnostic en cours du SCOT a donné ses premiers résultats : globalement le Pays Rochois est dans la fourchette maximum prévue en 2014 mais les chiffres sont très déséquilibrés en fonction des communes : 2 communes sont en « surchauffe » : St-Pierre et Amancy.*
- *Par ailleurs, il y a une densité à faire à Saint-Pierre Centre pour pouvoir faire vivre les commerces et amener de la vie. Il ne faudrait pas que des immeubles construits en périphérie mettent en péril ce projet.*
Il est donc favorable à avoir ce recul et cette réflexion sur l'aménagement du territoire.

Valérie BOUVIER est également favorable pour plusieurs raisons :

- *L'accroissement démographique de la collectivité doit être à prendre sous l'angle de la cohésion et de la vitesse, il faudra intégrer les nouveaux habitants sur différents services structurants. Aujourd'hui les services enfance et petite enfance fonctionnent bien et sont bien dimensionnés mais on commence à rencontrer des difficultés de ville moyenne sur lesquelles il faut avoir une attention particulière afin de bien gérer le vivre ensemble et l'intergénérationnel.*
Il y a tout un plan du social à structurer aujourd'hui qui est peu existant.
Cette démographie qui est en train de se créer de façon conséquente et rapide ne nous permet pas de structurer suffisamment rapidement les services.

Ce temps de respiration nous permettra de mieux regarder les zones et leur densité à préserver. Il faut mieux organiser et rendre mieux cohérent l'urbanisation au sein de la collectivité. La commune n'a pas la totale maîtrise de la densification car il y a de nombreux tènements privés qui se vendent très rapidement à des promoteurs qui ont bien compris que le temps jouait en leur faveur et en faisant des collectifs dans des zones pavillonnaires.

Il faut prendre le temps de regarder ça sereinement afin de lancer cette opération de révision.

Daniel BUFFLIER rajoute que le PLU actuel est un bel outil. Il ne faut pas penser que l'on va tout bouleversé. Sa mission principale qui a été reconnue par les services de l'Etat, est la fin de l'étalement urbain. Le SCOT a donné l'enveloppe urbaine et le PLU s'est mis en compatibilité avec. Les zones vertes sont protégées. 140 ha ont été rendus à l'agriculture.

Il faut travailler maintenant à l'intérieur de l'enveloppe urbaine.

Eddi ETIENNE complète en disant que les familles sont très contentes du bien vivre à Saint-Pierre. Il ne faut pas perdre ça si on ne maîtrise plus les constructions.

Il faut se donner ce temps pour une meilleure façon d'appréhender le centre.

Monsieur le Maire confirme que le PLU actuel est de qualité. Il n'est pas question de le bouleverser mais de se reposer les bonnes questions. On ne peut pas individualiser les règles à chaque parcelle. Il faut une harmonie sur la commune. Et il faut prendre en compte l'évolution de la réglementation et les choses qu'on n'avait pas imaginé avec ces ventes de propriété dont on ne pensait pas qu'elles pourraient se vendre un jour et se subdiviser. Saint-Pierre n'est pas la seule commune concernée.

Il faut se donner les moyens d'apaiser et court-circuiter l'urbanisme qui arrive. Il faut être vigilant tout le temps. Il ne faut pas remettre en cause fondamentalement les bases du PLU de 2017 qui est issu de celui de 2013 sur lequel un très gros travail avait été fait. Il faut l'amender pour que l'on sente une décompression et continuer à avoir une commune où il fait bon vivre. Ce n'est pas une problématique de manque de moyens dans les écoles car les effectifs ne sont pas forcément en hausse et on peut accueillir tout le monde.

Fernand METRAL demande quels leviers la commune a pour éviter les ventes ?

☞ On peut réfléchir sur le reclassement de parcelles, les moyens de conservation ou préservation de certains patrimoines.

Il faut aller dans plus de détail dans les règles. On n'arrêtera pas l'urbanisation de toute façon.

Il faut puiser davantage dans la réglementation. Ce n'est pas simple et sujet à interprétation.

Daniel BUFFLIER indique que le zonage et la réglementation attachée est très importante, on peut par exemple limiter la hauteur des constructions.

Martine PLANTAZ demande si on a un moyen de revenir sur la surface minimale des terrains de construction ?

☞ Non, c'est une règle nationale, le code de l'urbanisme a supprimé le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) la notion de surface a disparue. Il ne reste plus que le CES (Coefficient d'Emprise au Sol) qui permet des subdivisions de parcelles ou des constructions de collectifs. Il faut trouver le biais pour éviter que cela se produise au désagrément de l'environnement direct.

Daniel BUFFLIER complète en disant que les services de l'Etat avaient indiqué, lors de l'élaboration du dernier PLU, qu'il fallait accepter la même croissance de population avec 2 fois moins d'espace.

Laure CHESSEL espère que cela puisse évoluer.

☞ Au niveau national, les ministres indiquent qu'il ne faudrait plus de maison individuelle mais que du collectif.

L'Etat veut de l'urbanisation en préservant les espaces naturels et agricoles et en bouchant les dents creuses, donc densification et concentration.

Martine PLANTAZ remarque qu'il y a une subtilité entre densifier et entasser, la commune n'en est pas loin.

☞ Il faudra céder à certains endroits pour améliorer à d'autres.

Hervé MILESI demande ce qui se passera si l'objectif de population fixé par le SCOT est atteint avant 2028. Est-ce que les constructions s'arrêteront ?

↳ Non, l'objectif donne une tendance et non une règle à respecter, ni une verbalisation si l'objectif n'est pas atteint ou est dépassé.

Cela représente au niveau du Pays Rochois environ 45.000 habitants si tous les terrains de toutes les dents creuses de tous les PLU se construisaient. Tout ne se vend pas et tout ne se construit pas.

Le SCOT n'est pas opposable mais reste un document officiel sur lequel s'appuient les services de l'Etat dans les réflexions sur les PLU.

Hervé MILESI s'inquiète d'une révision du PLU : les promoteurs risquent de se dépêcher de réaliser des projets. Que pourrait-on faire ?

↳ C'est possible effectivement, mais il ne faut pas le craindre car il faut du temps et des procédures pour acheter et réaliser un projet. Certains le feront, mais globalement il faut reconnaître que les promoteurs jouent le jeu. Ils viennent souvent en Mairie pour proposer leur projet et à chaque rendez-vous, le Maire indique le souhait de la commune et il arrive qu'ils se dissuadent même s'ils connaissent bien les règles du PLU et savent ce qu'ils ont le droit de faire. Mais, ils savent aussi qu'ils ont intérêt à travailler en partenariat avec la commune.

Jean-Philippe LANSARD est séduit par l'idée du bureau d'études pour connaître les leviers possible car il a bien compris que c'est un travail énorme de réviser un PLU et cela pourrait faire ressurgir des choses qui sont maintenant apaisées au sein de la commune.

↳ Le bureau d'études écoute ce que la commune lui demande. On va scinder plusieurs phases dans le marché avec plusieurs options. La première chose est de réaliser un diagnostic.

Jean-Philippe LANSARD a conscience que cette démographie galopante fait peur aux habitants. Cela ne doit pas être une révision démographique. Il faut être surs et certains que l'on a des leviers pour modifier tout ça. Une étude permettra de prendre une décision de faire ou pas une révision.

Monsieur le Maire pense que si on venait à ne pas faire de révision, on risque d'avoir des débordements qui soient de plus en plus importants comme on le voit dans beaucoup de communes. Il y a certaines agglomérations à qui cela ne pose pas de problème. Dominique SAULNIER fait une différence entre agglomération et la commune de Saint-Pierre.

Arnaud BOUVARD demande quel est l'intérêt d'avoir plus d'habitant au point de vue financier ?

↳ Pour le Maire en tant que personne, aucun. Pour la Commune, certaines dotations sont calculées en fonction du nombre d'habitants mais les charges augmentent aussi.

Daniel BUFFLIER rajoute ironiquement que l'augmentation de la population n'est pas un avantage pour le maire car il a plus d'embêtements. Par ailleurs, la société évolue, les ménages éclatent et il faut maintenant en tenir compte car il faut 2 fois plus de logements qu'avant.

Arnaud BOUVARD complète en disant que les écoles et les services sont là et marchent bien mais cela coûtent aux habitants. Saint-Pierre a un cadre de vie bouleversé. Il a travaillé sur les 2 PLU mais ne pensait pas que ça irait aussi vite que ça. Les gens se détachent de la terre, les successions obligent à vendre.

Stéphane BOUVARD demande à quelle échéance peut se réaliser cette étude ?

↳ On peut penser que mi 2022, on pourra décider du lancement ou non d'une révision.

Jean-Philippe LANSARD demande ce qu'il en est du PLU I et de son intérêt ?

↳ Beaucoup de communes ne sont pas prêtes, le PLU I doit être réalisé entre tous. Si la commune veut avancer rapidement, il faut faire un PLU au niveau communal.

Le PLU I se ferait-il au niveau du Pays Rochois ?

↳ Oui pour le moment, il faut une cohérence de territoire et ne pas perdre la proximité.

Monsieur le Maire défend le PLU I dans le temps. En 2014, les maires n'étaient pas prêts, en 2019, les PLU étaient déjà faits et les communes n'étaient pas motivées. La question sera à nouveau posée en 2026.

Aujourd'hui Saint-Pierre a un problème et doit avancer vite. Le PLU I ne sera pas assez rapide et Saint-Pierre serait bloqué.

Quel est l'état d'esprit d'Amancy ou de Marignier qui sont dans la même situation ?

↳ On ne sait pas. Il ne faut pas faire d'ingérence.

Arnaud BOUVARD demande quel sera le coût de l'étude et de la révision ?
 ⚡ C'est la consultation qui le dira. On peut estimer environ 100.000 €.

Daniel BUFFLIER indique que cela sera supportable pour notre budget de toute façon.

Fernand METRAL pense que cela pourrait faire plaisir aux Saint-Pierrois de savoir que les élus ont pris conscience de ce que les habitants pensent et qu'on lance une démarche.

⚡ C'est le rôle des élus. Il ne faut pas faire d'esbroufe et prendre une décision par souci de bien faire, c'est la principale chose.

Dominique SAULNIER demande ce qui se passera si le bureau d'études dit qu'une révision n'est pas nécessaire ?

⚡ Le Conseil Municipal pourra en débattre à ce moment-là.

S'agissant d'un chantier de grande ampleur, sur proposition de **Monsieur le Maire**, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide de faire une étude d'opportunité sur la nécessité de lancer une révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- Autorise le Maire à lancer les procédures administratives nécessaires dans le cadre de cette démarche.

❖ Réhabilitation et extension de la villa Cohendier : attribution du marché de maîtrise d'œuvre – N°DCM2021-62

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°DCM2021-02 du 28 janvier 2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réhabilitation et d'extension de la villa Cohendier et autorisé le Maire à lancer une consultation pour un concours de Maîtrise d'œuvre selon les règles du Code de la Commande Publique.

L'opération envisagée comprend :

- Le désamiantage et la réhabilitation de la villa avec des espaces d'exposition ;
- La création d'une extension à la villa comprenant notamment une salle de conférence, un atelier, un espace d'accueil, une petite restauration gourmande ;
- L'aménagement des espaces extérieurs, intérieurs et de la scénographie et la création de dispositifs signalétiques pour les informations et la circulation sur le site.

L'estimation financière des travaux, chiffrée par l'AMO, ABAMO, s'élève à environ 2,5 millions d'euros HT.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 15 février 2021 pour un concours de Maîtrise d'œuvre avec remise des candidatures pour le 19 mars 2021.

37 candidatures ont ainsi été examinées par le jury de concours réuni le 29 avril 2021 et 3 candidats ont été invités à participer au second tour de la consultation : Archipat, De Jong Architectes et SILT avec une date de remise des offres fixée au 16 juillet 2021.

Le jury s'est à nouveau réuni le 07 septembre 2021 en vue d'examiner les prestations remises par chacune des 3 équipes autorisées à concourir. Un avis motivé a permis de classer les projets anonymisés selon les critères suivants :

- Qualité de la réponse au programme au regard notamment de la qualité architecturale, urbanistique, paysagère, fonctionnelle ;
- Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux ;
- Calendrier de l'opération.

Le projet A a été désigné lauréat du concours. Il émane du groupement mené par SILT, basé 5 rue Jussieu à Lyon et constitué des cotraitants PLANTIER BE Structures, ONNIX économie de la construction, NICOLAS Ingénierie BE Fluides, LINK Acoustique, Atelier LJN Paysagiste, ALP'VRD et AGI Ingénierie OPC.

Une négociation a été engagée avec le lauréat qui a donné lieu à une audition le 15 octobre 2021.

La procédure de consultation ayant été conduite à son terme, le marché de maîtrise d'œuvre est soumis à l'approbation du Conseil Municipal sur les bases suivantes :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 2.015.000 € HT ;
- Forfait provisoire de rémunération : 364.830,00 € HT ;
- Taux de rémunération : 16,82 %

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu le procès-verbal du jury en date du 07 septembre 2021.

Les 3 projets ont été présentés à la fin du Conseil Municipal du 23 septembre.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion, par 26 voix « Pour » et une contre (Fernand METRAL) :

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et extension de la villa Cohendier au groupement mené par SILT de Lyon et aux conditions de l'acte d'engagement ;
- Autorise le Maire à le signer et à procéder à toutes formalités et démarches s'y rapportant ;
- Décide de prévoir les crédits nécessaires à cette opération au budget de la commune.

❖ **Foncier : acquisition de terrains nécessaires à la construction d'une voie douce rue des Alpes –**
N°DCM2021-63
Rapporteur Daniel BUFFLIER

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son projet de réalisation de voies cyclables reliant le collège à la voie verte et à la Gare, via le centre, la commune envisage de réaliser un aménagement sur la rue des Alpes.

Ces travaux nécessitent l'acquisition de terrains tout au long du trajet sur une largeur de 5ml environ.

Dans ce cadre, elle a confié à la SAFACT (Société de service administratif et fonciers spécialisée auprès des collectivités territoriales) les formalités de négociation, de promesse de vente et de rédaction des actes pour les parcelles concernées. S'agissant de terrains en bordure des zones urbanisées de la commune, le long du collège, la base de 4 € a été acceptée par les propriétaires.

Un bornage a été demandé au cabinet de géomètres CHAUQUET – EKSTEROWICZ de Bonneville, afin de réaliser les divisions et documents d'arpentage nécessaires concernant les parcelles suivantes, lieu-dit les Longeray :

- D1255 appartenant à l'indivision DUBOURGEAL SAULNIER, pour une surface de 79m² ;
- D379p appartenant à l'indivision MARGOLLIET, pour une surface de 104m² ;
- D1259 appartenant à Mme BOUCLIER Marie-Louise, pour une surface de 104m² ;
- D1257 appartenant à M. CHAPPAZ Michel, pour une surface de 67m².

Vu l'article L1111-1 du CGPPP (Code Général de la Propriété des Personnes Publiques) ;

Vu les articles L1311-9 et L1311-10 du CGCT.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles ci-dessus au prix de 4 € le m² chacune ;
- Décide de passer les actes authentiques en la forme administrative et de confier à la SAFACT la réalisation des transactions ;
- Décide que les frais et accessoires de ces acquisitions seront à la charge de la commune ;
- Donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ces dossiers ;

- Autorise Mme Valérie BOUVIER, 1^{ère} adjointe, à signer les actes, le Maire agissant en vertu de l'article L1311-13 du CGCT.

Hervé MILESI demande pourquoi Valérie BOUVIER signe les actes et non M. le Maire ?

🔗 Il s'agit d'actes passer en la forme administrative, c'est donc le Maire qui fait office de « notaire ».

❖ **Foncier** : acquisition terrain rue des Alpes – N°DCM2021-64

Rapporteur Daniel BUFFLIER

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de voie cyclable rue des Alpes, le long du collège, des acquisitions de terrain sont nécessaires le long de la propriété bâtie, 512 rue de la Croisette.

Après négociations avec les propriétaires, un accord a été trouvé sur la base de 60 € le m², s'agissant de terrains constructibles et France Domaines n'ayant pas donné d'avis de valeur du fait du montant de la transaction.

Le bornage et le document d'arpentage réalisés par le cabinet CHAUQUET – EKSTEROWICZ indiquent les divisions suivantes :

- D1249 appartenant à M. et Mme ROSNOBLET Patrick pour 32m² ;
- D1250 appartenant à M. FOURNIER-BIDOZ Joffrey et Mme RINALDI Morgane pour 99m².

Afin de finaliser la procédure et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle D1249 lieu-dit « les Longeray » d'une surface de 32m² appartenant à M. et Mme ROSNOBLET Patrick au prix de 60 € le m², soit un total de 1.920 € ;
- Décide d'acquérir la parcelle D1250 lieu-dit « les Longeray » d'une surface de 99m² appartenant à M. FOURNIER-BIDOZ Joffrey et Mme RINALDI Morgane au prix de 60 € le m², soit un total de 5.940 € ;
- Décide que les frais et accessoires de ces acquisitions seront à la charge de la commune ;
- Décide de donner tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ces dossiers ;
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à signer les actes correspondants.

Daniel BUFFLIER remercie les propriétaires d'avoir acceptés ces cessions.

❖ **Foncier** : acquisition terrains consorts DUPANLOUP – N°DCM2021-65

Rapporteur Daniel BUFFLIER

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire de terrains lieu-dit « Au Marais » dont les parcelles sont morcelées avec celles appartenant aux héritiers de Mme DUPANLOUP Georgette.

Les propriétaires contactés, ont manifesté leur accord pour vendre à la commune leurs propriétés n°AK35 de 1.810m², AK36 de 2.065m² et AK39 de 255m², soit un total de 4.130m² qui permettrait d'obtenir un ensemble cohérent.

Un accord a été obtenu pour une cession au prix de 2 € le m².

S'agissant d'une opération amiable inférieur à 180.000 €, France Domaines ne donne pas d'avis de valeur vénale.

La propriété communale représentera avec cette acquisition environ 12.000m² dans ce secteur.

Dominique SAULNIER demande s'il y a un projet sur ces terrains ?

↳ Il y aura des réflexions à avoir. Aujourd'hui, une partie de la propriété communale est occupée par un maître-chien pour des entraînements.

Arnaud BOUVARD demande à combien vont s'élever les frais ?

↳ Environ 10% du montant de l'acquisition.

S'agissant d'une opportunité à saisir et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles AK35, AK36 et AK39 lieu-dit « Au Marais » d'une surface totale de 4.130m² appartenant aux héritiers de Mme DUPANLOUP Georgette, au prix de 2 € le m², soit un montant total de 8.260 € ;
- Décide que les frais et accessoires de ces acquisitions seront à la charge de la commune ;
- Décide de donner tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier ;
- Autorise le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à signer l'acte correspondant.

❖ **Foncier** : convention de superposition d'affectations entre la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny et le SYANE dans le cadre du déploiement de son réseau d'initiative publique – N°DCM2021-66

Rapporteur Daniel BUFFLIER

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de son réseau d'initiative publique sur la commune, le SYANE envisage d'implanter une armoire de rue sur le terrain, propriété communale, cadastré E 270, Place Saint-Maurice à proximité du bâtiment du service jeunesse et de l'armoire télécom cuivre existante.

La convention est proposée à titre gratuit et ne donne lieu à aucune indemnisation au profit de la commune.

Cela rentre dans la logique de développement de la fibre sur la commune et permettra de développer la 3^{ème} tranche.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Accepte la convention de superposition d'affectation entre la commune et le SYANE dans le cadre du déploiement de son réseau d'initiative publique et concernant l'implantation d'une armoire de rue sur la parcelle E270 ;
- Autorise le Maire ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe à la signer et à procéder à toutes démarches et formalités s'y rapportant.

❖ **Subvention exceptionnelle** – N°DCM2021-67

Rapporteur Eddi ETIENNE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.125 € (45 € x 25 élèves) au collège Karine RUBY pour l'organisation d'un séjour à Rome du 3 au 8 avril 2022 pour les élèves de 3^{èmes} italianistes et latinistes.

Fernand METRAL fait remarquer que cette somme est peu élevée au regard de ce qui a pu être voté à d'autres occasions.

↳ La commune répond à la demande.

❖ **UFOVAL : participation financière communale 2022 – N°DCM2021-68**

Rapporteur Eddi ETIENNE

Eddi ETIENNE informe le Conseil Municipal que depuis 2017, la commune signe avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie une convention « Centre de Vacances » visant à favoriser le départ des enfants et des jeunes de la commune en colonies de vacances UFOVAL 74, moyennant une participation journalière déduite de la facture des familles.

En 2021, le montant de la participation financière de la commune avait été fixé à 2,95 €/journée.

Sur proposition de la F.O.L., le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Accepte de porter à 3,00 € la participation financière journalière de la commune pour 2022 ;
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention avec la FOL correspondant.

❖ **Questions Orales :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se faire connaître s'ils souhaitent changer de commission.

En effet, il a pu entendre que certains ne se trouvaient pas bien dans les commissions qu'ils avaient choisi après environ 1 an ½ de fonctionnement.

C'est une question qui pourra être étudiée lors du prochain Conseil Municipal ou à celui de janvier.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal qui sont présents aux cérémonies. Il souhaite que beaucoup de monde y participe. Les habitants aiment voir les élus. Par ailleurs, il tient à ce que à cette occasion, une tenue correcte soit portée.

❖ **Communications et informations (suite) :**

Monsieur le Maire informe que SNCF Réseau, en partenariat avec l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie, conduit un projet de modernisation de la voie ferrée entre La Roche sur Foron et Saint-Gervais les Bains. Ce projet a pour objectifs :

- D'augmenter le nombre de trains en circulation pour contribuer, dans le cadre du PPA, à l'amélioration de la qualité de l'air ;
- D'améliorer la qualité du service avec une meilleure régularité et une meilleure information des voyageurs ;
- De répondre aux besoins de déplacement des habitants entre Saint-Gervais et La Roche.

Dans le cadre de ce projet, une concertation publique est organisée par SNCF du 15 novembre au 15 décembre 2021 avec 3 réunions publiques :

- Le 15 novembre à 18h30 à Sallanches ;
- Le 22 novembre à 19h00 à la Roche ;
- Le 29 novembre à 18h30 à Cluses.

Un site internet dédié au projet et à la concertation est en ligne sur : <https://www.sncf-reseau.com/fr/reseau/auvergne-rhone-alpes/projet-modernisation-ligne-ferroviaire-vallee-arve/presentation-0> et un dossier de concertation est mis à disposition du public en Mairie pendant cette période.

Jean-Philippe LANSARD demande s'il ne serait pas opportun d'en profiter pour demander une passerelle entre les Carrés du Château et le Centre pour une continuité urbaine ?

- ↳ Ce n'est pas le but de la concertation et pas dans leur priorité. Si ces travaux venaient à se réaliser, ils seraient à supporter à 100% par la commune.

Fernand METRAL demande quand va ouvrir le nouveau parking ?

↳ Le jour de l'inauguration le 27 novembre.

Arnaud BOUVARD fait remarquer qu'il faudra rapidement passer le parking de la gare en zone bleue pour inciter les voyageurs à aller sur l'autre parking.

- Rappel des différentes invitations reçues par le Conseil Municipal :
 - . Samedi 20 novembre à 11h15 inauguration MAULET Primeurs, par le nouveau propriétaire de la société M. TRABICHET ;
 - . Samedi 27 novembre à 9h00 inauguration de la voie-verte et du Pôle Multimodale ;
 - . Samedi 11 décembre à 10h visite du chantier de ROCHEXPO.

Il est important pour l'organisation de faire l'effort de répondre à ces invitations, que l'on vienne ou pas et de ne pas attendre le dernier moment.

- **Valérie BOUVIER, 1^{ère} Adjointe :**

- Laurence COUDIÈRE a été recrutée pour remplacer Anne CAUVIN à la communication en charge des démarches citoyennes. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} décembre.
La commission « Transversalité, Communication et participations citoyennes » se réunira le 15 décembre prochain : Les 2 projets retenus dans le cadre des démarches citoyennes seront présentés avec les personnes qui les ont proposés.
- Le nettoyage du site internet est en cours. Ce travail devrait être terminé pour mi-décembre.
- Travail en cours sur la muséographie dans le cadre du projet Cohendier.
- Un déclenchement grandeur nature sera organisé en 2022 pour faire un exercice dans le cadre du PCS. Les élus sont invités à se tenir prêts.

- **Daniel BUFFLIER, 2^{ème} Adjoint :**

- La fin des travaux de l'Avenue de la République est prévue pour la semaine prochaine. S'agissant de gros travaux, cela nécessitait ce temps-là. Les délais ont été tenus mais cela n'a pas été simple. La couche de surface sera reprise l'an prochain par le Département.
Laure CHESSEL fait remarquer que beaucoup de personnes prenaient le sens interdit sans sanction.
↳ Il n'était pas possible de mettre des gendarmes ou la police municipale toute la journée, mais certaines incivilités ont pu être verbalisées.
Daniel BUFFLIER rajoute, qu'en plus du renouvellement de la colonne d'eau potable de la compétence de la CCPR, des travaux du SYANE démarrent pour le passage de la fibre. Les perturbations vont continuer encore un peu.
- Rue de la Serthaz, les travaux sur les réseaux d'Assainissement et d'eau potable vont commencer avec dans le même temps les travaux d'enfouissement de réseaux. Il y a pour environ 1 an de travaux.
- Rappel l'inauguration du 27 novembre : « Venez à Vélo car il y a un parcours à faire ».

Monsieur le Maire rajoute que le parking multimodale est réservé aux abonnés du train qui devront venir en Mairie chercher un pass pour ouvrir le parking.

- Ordures ménagères : 3 nouveaux sites de tri sélectifs vont ouvrir : rue du Faucigny, rue du Stade et rue des Celliers.

Jean-Philippe LANSARD demande quels retours il y a sur le refus de collecte.

↳ Pas de retour pour le moment, cela vient de commencer.

• Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, 3^{ème} Adjointe :

- Cohendier : une réunion sera prévue en janvier avec la commission « Culture, Vie Locale, Associative et Sportive » pour travailler sur le sujet.
- Festivités de Noël : des affiches et flyers sont en cours d'élaboration pour le concert de 10 décembre ainsi que le marché de Noël des 11 et 12 décembre.

• Eddi ETIENNE, 4^{ème} Adjoint :

- Remerciements au service jeunesse, parents, enfants et enseignants qui ont participé à la plantation des arbres dans le cadre des jardins pédagogiques du skate-park. D'autres arbres seront plantés la semaine prochaine. Le skate-park est vraiment très beau.
Monsieur le Maire rajoute que le chantier sera interrompu jusqu'à mars/avril car il est vraiment difficile de travailler le béton en ce moment.
- École de Toisinges : une Commission d'appel d'offres est prévue ce vendredi pour statuer sur le choix d'une AMO dans le cadre du groupement de commande avec la CCPR. 7 candidats se sont présentés.
- Conseils d'écoles : Relais les félicitations des parents et enseignants pour la qualité des services de la Mairie, administratif, scolaire et périscolaire.
- Semaine de la mobilité du 23 au 27 novembre : avec activités mardi et jeudi pour les jeunes et animations sur la sécurité et la mobilité douce le samedi dans le cadre de l'inauguration du pôle multimodal. Remerciements au service jeunesse pour son implication.
- Fête de la crèche le 15 décembre.
- Restitution du diagnostic social le 30 novembre à 14h.
- Repas des aînés du 28 novembre avec mise en place la veille. Des hommes sont demandés entre 10h et 12h.
- Téléthon du 04 décembre : comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de confectionner des gâteaux qui seront vendus. Participeront également le CSSP, les Pompiers, la boîte thai et les amis des écoles.

Monsieur le Maire salue Régis BLANC pour son lien avec le corps enseignant.

Fernand METRAL demande quand est prévue l'ouverture de la boulangerie ?

↳ Elle est envisagée pour le 15 décembre en principe. Des négociations sont en cours avec le repreneur pour le bail en location gérance.

Monsieur le Maire rajoute que Jacques DEGERINE a lancé une invitation le 01 décembre pour son départ à la retraite.

Fernand METRAL indique également qu'il y a toujours le panneau «Louissette » sur la place des Arcades. Il conviendrait de l'enlever.

Guy DUJOURD'HUI rajoute que sur le parking des Arcades, le panneau dentiste a été enlevé et n'a pas été remis.

- Rappel la commission « Foire » mercredi 24 novembre.

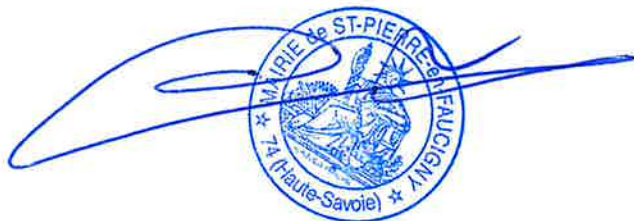
Hervé MILESI regrette d'avoir été tout seul avec Richard EQUILLE pour servir au vin d'honneur. Il y avait beaucoup de monde. Ce serait bien que les élus participent.

Prochain Conseil Municipal le 16 décembre à 18h30 suivi d'un repas.

Clôture de la séance à 20 heures 50.

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 24 Novembre 2022
La Secrétaire de Séance :
Dominique SAULNIER

VU POUR VALOIR
COMPTE-RENDU DE SÉANCE
Affiché le 25/11/2024
Le Maire,
Marin GAILLARD



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Saulnier", written over the typed name of the secretary.